

### DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

#### DMST 2025-03-08

#### **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET : Aménagement intérieur « Accueil de loisirs »

Lot n°6 Serrurerie - Escalier

#### **AVENANT N°1**

## Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour l'Aménagement intérieur « Accueil de loisirs » Lot n°6 Serrurerie - Escalier avec l'Entreprise L'ATELIER DU FERRONNIER dont le siège se situe 315 Les Valentins 05000 PELLEAUTIER il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

- Montant initial du marché public :
  - Montant HT: 16 573,29 €
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant TTC: 19 887,84 €
- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet les travaux complémentaires à réaliser à la demande du Maître d'ouvrage comprenant :

- Fourniture et main d'œuvre rallonge des mains courantes -
- Fourniture et main d'œuvre modification de la gâche du portillon

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : (Cocher la case correspondante.)			
	Non		Oui

## Montant de l'avenant :

Montant HT : 316,53 €
 Taux de la TVA : 20%
 Montant TTC : 379.84 €

Incidence financière de l'avenant :

% d'écart introduit par l'avenant : + 1,91 %

9 AU-004-210402095-20250409-2025 03 08D

# Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 16 889,82 €
 Taux de la TVA : 20%
 Montant TTC : 20 267,78 €

# DÉCIDE

**ARTICLE 1**: de signer l'AVENANT N°1 avec l'**Entreprise L'ATELIER DU FERRONNIER**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'<u>Entreprise L'ATELIER DU FERRONNIER</u>.

Fait à Sisteron, le 8 avril 2025 Pour copie conforme Le Maire, D. SPAGNOU